

# APPEL DE CANDIDATURES

## AUX ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS DE L'UQAM AFIN DE POURVOIR DEUX SIÈGES DE MEMBRE ÉTUDIANTE, ÉTUDIANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de la Loi sur l'Université du Québec, les étudiantes et étudiants de l'UQAM ont droit à deux sièges au Conseil d'administration. À la suite d'une démission et d'une fin du mandat à compter du 12 février 2021, l'Université doit procéder à la désignation de deux étudiantes, étudiants afin de pourvoir ces postes.

Le Conseil d'administration est la plus haute instance de l'Université. Sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration, entre autres, les budgets de l'Université, les règlements et les politiques de l'Université ainsi que certaines décisions émanant de la Commission des études ou encore des comités relevant du Conseil.

### DURÉE DU MANDAT

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent prendre en considération le fait que si elles sont élues, elles se verront attribuer un mandat **de deux ans** débutant à la date de l'émission du décret gouvernemental, et qu'elles devront être inscrites comme étudiante régulière, étudiant régulier d'un programme de premier, deuxième ou troisième cycle **pour toute la durée de ce mandat**.

### CALENDRIER DES RÉUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit habituellement une fois par mois, le jeudi, à compter de 12 h 30. La durée moyenne de ces réunions est de 3 heures. Des réunions extraordinaires peuvent aussi être convoquées.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Être inscrit comme étudiante régulière, étudiant régulier dans un programme de premier, deuxième ou troisième cycle et **ne pas être une employée, un employé de l'Université** régi par les conventions collectives ou protocoles de travail en vigueur, **à l'exception du Syndicat des étudiants-es employé-es de l'UQAM**.

### MISE EN CANDIDATURE

Les candidatures doivent être envoyées par courriel à **instances@uqam.ca** et comporter les informations suivantes :

1. curriculum vitae abrégé en français (maximum 3 pages);
2. votre code permanent;
3. le nom du programme auquel vous êtes inscrite, inscrit;
4. un texte de présentation d'un **maximum de 500 mots** à l'appui de votre candidature, qui sera reproduit dans un communiqué à l'intention des étudiantes, étudiants ainsi qu'une **photo couleur format passeport**.

**\*\* Nous attirons votre attention sur le fait que les documents acheminés, à l'exception du code permanent, seront diffusés sur le site prévu pour ce processus. Veuillez par conséquent vous assurer de ne pas inclure d'informations confidentielles puisque celles-ci seront rendues publiques.**

### DATE LIMITE DE MISE EN CANDIDATURE

Votre dossier complet de candidature devra être reçu par courriel **avant 12h, le 13 octobre 2020 pour être valide**.

### PÉRIODE DE SCRUTIN ET RÉSULTATS

S'il n'y a que deux candidatures de facultés différentes, les personnes seront élues par acclamation.

S'il y a plus de deux candidatures, un scrutin s'effectuera **via OMNIVOX, de 10h, le 26 octobre, à 15h, le 30 octobre 2020 inclusivement**.

Les deux personnes ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont déclarées élues. Toutefois, si ces deux personnes proviennent d'une même faculté, seule sera déclarée élue celle d'entre elles qui aura le plus grand nombre de voix. Le second poste sera attribué, dans un tel cas, à la personne d'une autre faculté qui aura obtenu le plus grand nombre de voix.

### INFORMATION

Pour plus d'information, vous êtes invités à communiquer avec monsieur Jean-Philippe Gingras, directeur du Secrétariat des instances, par courriel, [gingras.jean-philippe@uqam.ca](mailto:gingras.jean-philippe@uqam.ca).

21 septembre 2020